

Cycle droit pénal d'urgence

Les 19 avril, 17 mai, 14 juin, 20 septembre et 18 octobre 2022 - 5 séances en distanciel

Mardi 19 avril 2022 de 17H00 à 19h00

Session 1 - La garde à vue ou la nécessité d'une défense active

- 1) La garde à vue : une procédure pour obtenir des aveux
- 2) Trente minutes pour mettre en place une stratégie de défense
- 3) Le devoir de se taire
- 4) Assister le gardé à vue, quoi qu'il en coûte.

> Guillaume Grèze et Claude Vincent, *avocats au barreau de Paris.*

Mardi 17 mai 2022 de 17H00 à 19h00

Session 2 - Les comparutions immédiates, des nullités sinon rien.

- 1) Tout dossier a sa nullité
- 2) Revendiquer l'application stricte et restrictive de la procédure pénale et de la CEDH
- 3) Exemples de nullité à soulever : interpellation, notification des droits, interprète en langue étrangère, médecin, information du parquet, interrogatoire, confrontation, perquisition, renouvellement de garde à vue, délai de présentation et de comparution, minorité...etc

> Guillaume Grèze, *avocat au barreau de Paris.*

Mardi 14 juin 2022 de 17H00 à 19h00

Session 3 - La défense au fond et l'aménagement de peine ab initio en comparution immédiate

- 1) Une heure pour mettre en place une stratégie de défense
- 2) Renvoi de droit avec détention provisoire ou défense fast and furious
- 3) Une défense crédible en fait et en droit
- 4) Plaider la peine

> Guillaume Grèze, *avocat au barreau de Paris.*

Mardi 20 septembre 2022 de 17H00 à 19h00

Session 4 - L'entretien de première comparution devant le juge d'instruction et le débat devant le juge des libertés et de la détention

- 1) La défense peut-elle exister face aux mises en examen expéditives à entonner ?
- 2) Le juge des libertés et de la détention : dernier rempart à la détention provisoire

> Guillaume Grèze, *avocat au barreau de Paris.*

Mardi 18 octobre 2022 de 17H00 à 19h00

Session 5 - CRPC et mandat d'arrêt européen

- 1) Les CRPC : une procédure indolore de condamnations massives
- 2) Les mandats d'arrêt européens : une remise pas toujours automatique

> Guillaume Grèze, *avocat au barreau de Paris.*

Objectif pédagogique :

Identifier les outils juridiques qui pourront être utilisés dans le cadre du droit pénal d'urgence.

Méthode pédagogique :

Méthode transmissive. Notre pédagogie favorise l'interactivité entre participants et intervenants via un tchat.

Prérequis / public visé :

Avocat.

Niveau 1 :

Acquisition des fondamentaux.

Spécialité / domaine :

Droit pénal.

Support pédagogique :

Un support de cours sera remis en fin de formation.

Évaluation de la formation :

Une évaluation à chaud sera envoyée en fin de formation.

Information & inscription

Tarif : conférence financée par le [FIF-PL](#) (prise en charge collective), en déduction de votre budget formation.

[S'inscrire](#)